

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 06924

Numéro SIREN : 885 176 396

Nom ou dénomination : 1MONDE9

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 30069

1MONDE9

Société par actions simplifiée au capital social de 50.000 euros
Siège social : 99, rue du Cherche Midi 75006 Paris
RCS Paris 885 176 396

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 21 septembre,
A 17 heures,

Les associés de la société 1MONDE9, société par actions simplifiée au capital social de 50.000 euros, dont le siège social est situé 99, rue du Cherche Midi 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 885 176 396 (la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») par voie de visioconférence conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui, après appel effectué par le Président, indique les associés dûment connectés à la visioconférence.

Cette feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer en tant qu'assemblée générale ordinaire.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Agrément de Madame Sigrid JACQUET en qualité d'associé ;
- Modification de l'article 18 des statuts de la Société (ajout d'un nouveau mode de consultation) ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale décide, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de nommer :

- 1) La société HEK PARTNERS, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 111.890 euros, dont le siège social sera fixé au 28, rue Cambacérès, 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 800 635 476, représentée par son gérant, Monsieur Hervé Krissi, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices.
- 2) La société NS ASSOCIES, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50.000 euros, dont le siège social sera fixé au 92 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 484 262 597, représentée par son gérant, Monsieur Laurent Naïm, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de six exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Agrément de Madame Sigrid JACQUET en qualité d'associé

L'Assemblée Générale décide, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, d'autoriser la cession d'action envisagée par la société SCPO, société civile au capital de 20.270.000 euros dont le siège social est 1 Square Lamartine 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 499 927, représentée par son Gérant, Monsieur Thierry ORTMANS, et, en conséquence, d'agréer Madame Sigrid JACQUET, née le 4 septembre 1974 à Nantes (44) , de nationalité française, demeurant 84 avenue Henri Martin 75116 Paris, en qualité d'associé de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

Modification de l'article 18 des statuts de la Société (ajout d'un nouveau mode de consultation)

L'Assemblée Générale décide, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de modifier l'article 18 des Statuts de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant :

« Les décisions des associés peuvent également résulter d'un acte sous seing privé signé par tous les Associés ou, le cas échéant, leurs mandataires, étant précisé qu'aucune convocation préalable n'est requise pour de telles décisions qui doivent être adoptées à l'unanimité. »

Le reste de l'article restant inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

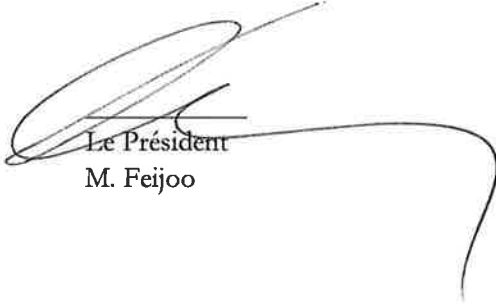
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations qui précèdent, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés ou leurs mandataires.



Le Président
M. Feijoo

